

Adverbes latins, grammaticalisation et lexicalisation

Michèle FRUYT
Université Paris IV-Sorbonne

La grammaticalisation a été l'un des thèmes majeurs de la linguistique générale durant la dernière décennie et pourtant les linguistes continuent à s'interroger sur la définition qu'il faut donner à cette notion, à discuter pour savoir si le phénomène existe ou non, et quelle différence il convient d'établir entre ce qu'on appelle en anglais *grammaticalisation* et ce qu'on appelle *lexicalisation*. Les adverbes latins sont un champ d'observation fructueux pour essayer de cerner ces différentes notions.

Tout d'abord parce que le latin offre un champ d'observation d'un intérêt exceptionnel : c'est l'une des rares langues à être attestée sur un laps de temps suffisamment long pour nous offrir des phénomènes de grammaticalisation observables qui se déroulent sous nos yeux dans la diachronie du latin et, éventuellement, de l'ancien-français, du moyen-français, ou du français moderne.

Ensuite parce que la catégorie de ce que nous appelons *adverbes* est floue et hétéroclite, étant définie négativement comme les mots qui ne sont pas des verbes, des substantifs, des adjectifs. Cette catégorie disparate offre de beaux cas de discussion pour la grammaticalisation : du fait même de son caractère atypique, elle peut éclairer par des situations concrètes les problèmes théoriques dans lesquels les linguistes s'enlisent.

1. Les notions théoriques en usage

1.1. Le terme anglais *downgrading*.

On dit en anglais que la grammaticalisation est une *downgrading* et l'on construit une échelle (évoquée par angl. °-*grading*) verticale où l'on oppose *down-* et *up-* dans *down-grading* et *up-grading*¹. En bas de l'échelle, les linguistes situent le « grammatical » ou la « grammaire » et en haut de l'échelle le « non-grammatical ». Si cette échelle est censée représenter la hiérarchie des unités et des niveaux linguistiques, on pourrait avoir en haut la syntaxe ou bien le lexique. Cependant, il faudrait savoir ce qu'il convient ici d'entendre exactement par le terme *grammaire* : où commence la « grammaire » ? Certains passages de la syntaxe au lexique sont considérés comme des grammaticalisations. Quelle est donc la place relative de la syntaxe par rapport au lexique et à la grammaire sur cette échelle verticale ? Faut-il également situer sur cette échelle les cas signalés par J. Kuryłowicz lorsqu'à l'intérieur du lexique, on va du plus lexical au moins lexical, c.-à-d.

¹ O. FISCHER, M. NORDE, H. PERRIDON (éd.) (2004).

du moins grammatical au plus grammatical ? Le terme *down-grading* dénote donc à la fois une « descente dans la hiérarchie des unités linguistiques » par passage entre les différentes zones que sont la syntaxe, le lexique, la « grammaire » et, en même temps, une avancée vers le grammatical, même lorsqu'on se trouve déjà dans le grammatical : ce qui est déjà grammatical devient encore plus grammatical. Il y a une gradation dans la zone de la grammaire.

Le composé *downgrading* pourrait bien être la traduction par calque morphologique du terme employé par A. Meillet en 1912 et repris page 139 en 1921, puisque le fr. *dégradation* aurait pu et aurait dû être traduit par l'angl. *deterioration* : « La constitution de formes grammaticales par **dégradation** progressive de mots jadis autonomes est rendue possible par les procédés (...) qui consistent (...) en un affaiblissement de la prononciation, de la signification concrète des mots et de la valeur expressive des mots et des groupes de mots. (...) L'affaiblissement du sens et l'affaiblissement de la forme des mots accessoires vont de pair ; quand l'un et l'autre sont assez avancés, le mot accessoire peut finir par ne plus être qu'un élément privé de sens propre, joint à un mot principal pour en marquer le rôle grammatical. Le changement d'un mot en élément grammatical est accompli » (A. Meillet, 1921 p. 139).

Dans ce passage, A. Meillet emploie *dégradation* au sens d'un affaiblissement phonétique et/ou sémantique. Il oppose les « mots accessoires » et les « mots principaux » (terminologie que nous pouvons moderniser en « lexèmes de sens grammatical » et « lexèmes de sens lexical »), mais il ne conçoit pas ce passage comme une descente sur une échelle verticale. À aucun moment dans les deux chapitres de 1912 et 1915, textes fondateurs de la notion de grammaticalisation, ne se trouve l'idée d'un axe vertical descendant vers le grammatical. Le concept d'une représentation verticale vient du mot anglais lui-même *down-grading* et il est possible, à notre avis, que *down-* soit une traduction de l'élément *dé-* figurant dans fr. *dégradation*, qui, lors de la traduction par calque morphologique, aurait été conçu comme un préfixe identique au lat. *de-* « vers le bas » par suite d'une ré-interprétation et, somme toute, d'un latinisme en français.

1.2. Difficultés d'application concrète des critères théoriques

Un second critère définitoire de la grammaticalisation, retenu par exemple par Ch. Lehmann, est la perte d'autonomie ; un troisième la désémantisation. Il n'est pas toujours facile de fonctionner avec ces critères dans des cas concrets. On peut, certes, concevoir que la syntaxe soit « au-dessus » du lexique. Mais cette conception verticale n'est pas toujours opératoire, notamment lorsqu'on passe d'une sous-classe à une autre sous-classe à l'intérieur de la catégorie des mots invariables.

1.2.1. On rencontre, en effet, des passages bilatéraux entre conjonction de subordination et conjonction de coordination : lequel de ces

changements relève de la grammaticalisation ? Lequel de ces deux types de conjonctions est plus grammatical que l'autre ?

On va de la coordination à la subordination pour la constitution de lat. *sī* « si » hypothétique à partir d'une structure corrélatrice à deux propositions solidaires : **sei* ..., **sei-ce* ... « dans ces conditions ..., dans ces conditions précisément ... »². Il en est de même pour les propositions subordonnées temporelles introduites par *simul atque* et postposées à la proposition principale. Dans un emploi ancien, on devait avoir deux propositions principales coordonnées par *simul atque* : « (x) ... et en même temps (*simul atque*) ...(y) ». On est ensuite passé à une proposition principale suivie d'une subordonnée et *simul atque* a fonctionné comme conjonction de subordination : « ... (x) ... en même temps que (*simul atque*) ... (y) ... ».

Inversement, on va de la subordination à la coordination lorsqu'une conjonction de subordination perd son rôle de subordonnant pour devenir un élément d'un système binaire de coordination. Le système corrélatif en *cum* ..., *tum* ... comporte une subordonnée suivie d'une principale et il évolue à l'occasion vers *cum*..., *tum* ... « non seulement ... , mais encore ... » pour relier deux syntagmes nominaux. De même *quasi* « comme si », constitué de *qua* et *sī* (subordonnant) agglutinés, introduit une proposition subordonnée, un syntagme verbal, mais peut à l'occasion introduire un syntagme nominal et, en particulier, un simple adjectif, emploi qui se développe particulièrement dans la période tardive :

Crimen quod illi quasi capitale intenderunt (Apul. *Apol.* 4, 13)
« le chef d'accusation qu'ils ont présenté comme capital »

quasi conservant dans cette occurrence sa valeur « comme si » contrefactuelle, mais portant sur le seul adjectif *capitale*.

On a du mal à interpréter ces exemples concrets à l'aide des critères retenus par les théories actuelles de la grammaticalisation : dans quel cas y a-t-il montée ou descente dans la hiérarchie linguistique ? Dans quel cas y a-t-il perte d'autonomie ? En fait, y a-t-il ici grammaticalisation ?

1.2.2. Prenons un cas reconnu comme relevant indéniablement de la grammaticalisation et qui figurait déjà dans le texte d'A. Meillet (p. 169)³. Une forme verbale personnelle fournit une conjonction de coordination avec le latin *uel* « ou », issu de la 2^{ème} pers. du sg. du verbe « vouloir » : « tu veux » (donc probablement **uel-si* > **uelli* > **uell* > *uel*). On peut analyser le changement à l'aide des éléments constitutifs suivants :

(1) Il y a lexicalisation, puisqu'on voit apparaître un nouveau lexème autonome, une nouvelle unité lexicale. Le lexique latin s'accroît d'une unité.

² M. FRUYT (2004-1) et (2004-2).

³ « Les origines des conjonctions sont d'une diversité infinie, on le sait. Il n'y a pas d'espèce de mot qui ne puisse livrer des conjonctions. Le verbe même en fournit, comme lat. *uel*, *igitur* ou *licet* » (p. 169).

(2) On part d'un lexème de sens lexical ou semi-lexical modal pour former un lexème de sens grammatical, ce qui correspond à une grammaticalisation.

(3) On part d'une forme de lexème, inférieure au lexème, pour former un lexème autonome. Il y a avènement d'un nouveau lexème, donc montée dans la hiérarchie linguistique, ce qui est l'inverse de la grammaticalisation (qui correspondrait à une descente dans la hiérarchie des unités linguistiques).

(4) Il y a dé-sémantisation partielle (A. Meillet parle même d'une dé-sémantisation totale), ce qui est en faveur de la grammaticalisation.

(5) Y a-t-il perte d'autonomie ? Il est difficile de le dire : une forme verbale est-elle plus autonome qu'une conjonction de coordination ? Peut-on considérer qu'un lexème autonome a davantage d'autonomie qu'une forme de lexème ? On retrouve alors les mots *autonome*, *autonomie* à propos du critère 3 : le fait de monter dans la hiérarchie et d'acquérir davantage d'autonomie va dans le sens inverse d'une grammaticalisation.

On voit que certains de ces critères entrent en contradiction (2 et 4 sont en faveur d'une grammaticalisation, mais 3 et 5 y sont contraires) et que les choses sont difficiles à apprécier si on s'en tient seulement au mot *autonomie* : on peut se demander sur quoi porte l'autonomie et quel est le trait qui est autonome.

1.2.3. Considérons à présent les adverbes formés par le figement d'un adjectif à une forme flexionnelle, par exemple : *continuus*, *-a*, *-um* → *continuō*.

(1) Il y a lexicalisation puisqu'on constate l'entrée dans le lexique d'un nouveau lexème : le lexique gagne une unité supplémentaire.

(2) En changeant de statut, la forme *continuō* monte dans la hiérarchie des unités linguistiques : de forme de lexème, elle devient lexème à part entière.

Pourrait-on dire qu'elle gagne en autonomie puisqu'elle devient une unité linguistique de niveau plus élevé ? Une forme de lexème fléchie, en se figeant et en devenant fixe, sort de son paradigme d'origine et prend son autonomie par rapport à lui. Mais cette forme de lexème *continuō*, en devenant lexème, sort de la zone des variations libres morpho-syntaxiques et n'a plus de possibilités flexionnelles. Or les linguistes traitant de la grammaticalisation parlent de perte ou de diminution d'autonomie lorsqu'il y a disparition ou diminution des variations flexionnelles. On voit que le mot *autonomie* n'est pas suffisant pour caractériser avec rigueur ce processus : que faut-il donc entendre par « autonomie » ? Il s'agit de l'autonomie de quoi ?

1.2.4. Quelle est la situation des « adverbes » par rapport aux autres catégories grammaticales ? Rappelons tout d'abord que les « adverbes » ne constituent pas une catégorie syntaxique ou sémantique homogène, mais un fourre-tout pour tout ce qui n'entre pas dans la catégorie du verbe, du

substantif, de l'adjectif et pour ce qui est, d'un point de vue morphologique, invariable, non soumis à la flexion dans une langue flexionnelle.

Du point de vue qui nous occupe ici, il existe plusieurs sortes de lexèmes parmi les « adverbess » : les adverbess de sens lexical, dérivés d'adjectifs qualificatifs : *fortiter* ; les adverbess de sens lexico-grammatical, comme les prépositions en tant que relateurs, certains adverbess spatiaux et temporels, les adverbess de sens grammatical comme les conjonctions de coordination et de subordination.

Une question plus délicate serait de savoir si les adverbess de sens lexical dérivés d'adjectifs qualificatifs (*male*, *fortiter*) sont plus grammaticaux que leur base (*malus*, *fortis*). En outre, certains adverbess de sens lexical peuvent évoluer vers un statut grammatical de quantificateur (pour *male*, *bene*, cf. infra).

2. Lexicalisation

Face à la grande confusion qui règne dans les publications récentes, nous souhaiterions éclairer à présent la différence entre grammaticalisation et lexicalisation. Certains considèrent qu'on peut parler indifféremment de grammaticalisation ou de lexicalisation et que les deux notions se confondent ; d'autres ont au contraire assimilé dé-grammaticalisation et lexicalisation. Ch. Lehmann⁴ tente de clarifier les choses en posant que la grammaticalisation est « l'entrée dans la grammaire » et la lexicalisation « l'entrée dans le lexique ». Remarquons au passage que tout dépend, bien évidemment, de ce qu'on appelle *grammaire* et de quelle manière on « entre dans le lexique », si c'est en venant de la syntaxe (« par le haut », si l'on conserve l'image de l'axe vertical décrit supra) ou en venant de la morphologie (« par le bas »).

Si le terme anglais *lexicalisation* (ou *-zation*) est relativement récent en anglais (ou anglo-américain) - ce qui explique peut-être les flottements dans son usage -, le terme français *lexicalisation* est bien établi depuis un certain temps et il paraît raisonnable de le garder en français tel qu'il existe dans l'usage linguistique et philologique. Il dénote deux phénomènes, qui peuvent se présenter séparément ou ensemble : a) les figements flexionnels (angl. *freezing*) ; b) les soudures de plusieurs mots en un seul ou agglutinations. Ces deux phénomènes ont en commun de coïncider avec l'apparition d'une nouvelle unité lexicale : lors d'une lexicalisation, le lexique s'enrichit d'une unité supplémentaire. Ces cas sont particulièrement nombreux dans la catégorie des lexèmes invariables que sont les « adverbess » : nombreux sont les « adverbess » qui résultent du figement flexionnel d'un seul « mot » (§ 2.1.), et nombreux également sont ceux qui résultent de la soudure *in situ* de plusieurs « mots » en un seul ; dans cette seconde catégorie, on rencontre souvent à la fois le figement flexionnel et

⁴ Ch. LEHMANN (2005).

l'agglutination de plusieurs « mots » en un seul (§ 2.2.). Il y a même là des formations productives en latin, comme dans d'autres langues.

2.1. « Adverbes » et prépositions formés par figement

a) Comme nous l'avons vu à propos de *continuō*, adverbe figé à partir de l'ablatif sg. de l'adjectif *continuus*, une forme flexionnelle d'adjectif peut devenir un adverbe : à l'ablatif, le type est productif pour les adjectifs thématiques comme *prīmō*, *secundō*. Certains remontent à d'anciens instrumentaux sg en *-ē* long : *bene*, *male*, *assiduē*, la désinence *-ē* n'étant plus productive dans la flexion thématique et étant devenue un suffixe adverbial. D'autres sont issus d'accusatifs neutres sg. comme *perpetuum* ou d'ablatifs féminins sg. comme *dextrā*, *sinistrā*.

b) Des formes de participe présent peuvent également se figer en adverbes ou prépositions au nominatif sg, tel l'adverbe temporel *recēns* ou la préposition *trāns*.

c) Une forme de substantif à l'ablatif (remontant souvent à un ancien instrumental) peut devenir une quasi-préposition ou postposition, en gardant généralement une rection de type nominal au génitif lors d'un changement insensible par degré sans rupture de continuité. Le changement est déjà effectué en latin archaïque pour *causā*, *grātiā*, *fīnī* (abl. de *fīnis* : *osse fini* Pl. « jusqu'à l'os » ; *radicibus fini* Cat. « jusqu'aux racines »)⁵.

C'est également l'origine d'adverbes de sens lexical comme *temere* « à l'aveuglette » (ancien locatif sur un substantif dénotant les ténèbres) ; *forte* « par hasard » (sur *fors*, *fortis* « le hasard ») ; dans *diū noctūque* « jour et nuit, tout le temps », *diū* est probablement un ancien locatif sg du nom du jour au sens de « tout le jour, longtemps », qui a par ailleurs donné l'adverbe *diū* « longtemps ».

2.2. « Adverbes » et prépositions formés par figement et agglutination⁶

a) La soudure d'un adverbe de lieu directif en *-ō* long de la question *quō?* et de l'ancien participe parfait *uersus*, *-a*, *-um* / *uorsus*, *-a*, *-um* (de *sē uertere* / *uertor*) figé au nominatif ou à l'accusatif sg. a produit la série productive (moyennant certaines contraintes sémantico-référentielles) des adverbes du type **pro-uorsus* > *prōrsus* « vers l'avant », **re-uorsum* > *rūrsum* « vers l'arrière », **retrō-uorsum* > *retrōrsum* « vers l'arrière », etc. La constitution d'un nouveau lexème se manifeste ici par l'effacement de l'ancienne frontière de morphèmes (entre le *-o* long final du premier élément et le *u-* initial du second) et la réalisation des évolutions phonétiques

⁵ Ce pourrait être également le cas de *-tenus* (constituant de l'adverbe spatio-temporel *hāc-tenus* « jusque-là » issu d'une agglutination) comme ancien substantif en **-es/-os-* figé au nominatif-accusatif Nt sg. Ablatif figé également pour *rītū* ou *rīte* (Pl.), encore senti comme forme substantivale, mais qui tend vers le figement en préposition (postposition).

⁶ Seul cas qui semble accepté dans la lexicalisation par Ch. LEHMANN (2005).

attendues. La frontière de morphème s'est en fait déplacée : en synchronie, elle se situe devant une sorte de suffixe en *-rsum*, *-rsus* et derrière un élément relationnel spatial associable à un relateur (*retrō-rsum*, *prō-rsus*).

b) La soudure d'un syntagme nominal « adjectif + substantif » est bien représentée dans la formation de certains adverbes de sens lexical comme *reāpse* < *rē eāpse*, *magnōpere* < *magnō opere* (avec constitution d'un paradigme faisant varier l'adjectif initial : *summōpere*, ...). Ce sont les syntagmes nominaux à l'ablatif-instrumental singulier qui se figent en latin le plus facilement en un adverbe *in situ* dans la phrase. Et la résultante continue à jouer le même rôle syntaxique que le syntagme de départ. Il en est de même pour la soudure d'un syntagme prépositionnel en un adverbe, généralement de temps ou de lieu. On peut citer : *inter morās* « pendant ce temps-là » (Plin. *Ep.*) – qui vient renouveler le plus ancien *inter-eā*, de même structure –, *extemplō* « immédiatement » (de *ex* et une forme de *tempus*, *-oris* probablement pourvue du suffixe *-ulus* dénotant la petite quantité), *praeter-eā*, *illicō*, *ob-uiam* (*īre*, *esse*, ...) ⁷.

c) La soudure d'un syntagme verbal peut lexicaliser une séquence sans verbe ou avec verbe. Certains adverbes temporels, qui fonctionnent comme des relateurs parce que ce sont des situatifs du procès, correspondent à l'origine à une proposition principale ou indépendante, qui peut être ensuite tronquée ou connaître l'ellipse du verbe comme *nū-dius-tertius* litt. « c'est aujourd'hui le troisième jour », « avant-hier » (figement au nominatif masc. sg. pour *dius*, ancienne forme du nom du jour, et *tertius*). Cette expression figée a encore un degré de liberté, avec une variation pour le nombre ordinal par ex. pour « cinquième » : *nū-dius-quintus* (Pl., *Truc.* 509) « il y a quatre jours » et « treizième » ⁸. L'adverbe *haud morā* « sans retard, immédiatement » est en variation avec *haud mora est* ou *fuit*, litt. « il n'y a (ou eut) pas de retard », où une proposition indépendante entière s'est figée et agglutinée en une unité lexicale unique entrant dans le paradigme d'un adverbe de temps morphologiquement constitué seulement d'un « mot » comme *subitō*, *extemplō*, *statim*.

d) Une lexie adverbiale peut provenir de la soudure d'un syntagme formé par la coordination de deux éléments de même nature, par exemple deux antonymes comme *uolō* « vouloir » et *nōlō* « ne pas vouloir ». À côté de l'adverbe *uolēns nōlēns*, relativement usuel (Cic.), qui associe deux participes, on trouve des formes verbales personnelles pour une lexie adverbiale qui a encore des degrés de liberté, puisqu'elle offre encore une variation possible du verbe selon la personne (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} sg. ; 3^{ème} pl.) et le temps du subjonctif (présent ou imparfait) et qu'elle supporte l'insertion de conjonctions de coordination (*sīue...sīue*) : *uelīs nōlīs* « bon gré, mal

⁷ Il s'agit parfois d'une ancienne préposition, qui n'est plus attestée que comme préverbe : *sēdulō* « avec zèle » < **sē dolō* « sans ruse » ; ou d'un ancien substantif conservé comme trace fossile : *ad-fatim* (Pl.) « à l'envie, à qui mieux mieux ».

⁸ Cic., *Phil.* 5, 2 : *recordamini qui dies nudius tertius decimus fuerit* « rappelez-vous la journée d'il y a douze jours ».

gré », « qu'on le veuille ou non » (Sén. *Vit.* 4, 4)⁹; *uelim nōlim* ; *uelit nōlit* (Sén., *Vit.* 4, 4) ; *uelint nōlint* (Sén., *Ep.* 117, 4) ; *uellem nōllem* ; *sīue uelint sīue nōlint* (Liu. 8, 2, 13).

Deux autres antonymes sont réunis dans la lexie adverbiale *diūque noctūque* « jour et nuit » (Apulée, *Apol.* 5,1), où le figement a en outre permis le maintien d'une forme hors système *noctū* pour le nom de la nuit, qui est soit analogique de *diū*, soit représente la trace d'un ancien thème en *u*, alors que le substantif en usage est un thème consonantique *nox, noctis* fém. « nuit ». Ces figements avec agglutination favorisent le maintien de formes archaïques qui n'ont plus cours et se retrouvent comme des fossiles : ainsi, dans la lexie adverbiale en question, la forme *diū* archaïque, ancien locatif du nom du jour. Cette dernière lexie fut renouvelée par la lexie plus récente *diēs noctēs* « jour et nuit » (Pl. : *Haec diēs noctes canto tibi ut caueas*), qui associe les formes usuelles des substantifs des noms du jour et de la nuit à l'époque de Plaute et non plus des formes anciennes sorties de l'usage.

On trouve également une lexie constituée de l'association de deux relateurs dans *sus-que dē-que* « de bas en haut comme de haut en bas ».

e) Les formules de politesse en incise servent d'adverbe d'énonciation ; certaines résultent de la soudure d'une proposition, subordonnée ou principale : ..., *ut putō*, ... « à ce que je crois, à mon avis » ; ..., *sīs*, ... < ..., *sī uīs*, ... « si tu veux » ; formule pour prendre congé : *Num quid uis (aliud) ?* (avec des degrés de liberté : *Num quid uellem non rogauit*, Cic. *Att.* 6, 3, 6).

f) La lexicalisation d'une séquence agglutinée s'accompagne parfois de l'addition d'un suffixe pour assurer la cohésion du nouveau lexème, comme on le trouve dans certains adverbes en *-tim* : l'adverbe *pede-tempt-im / pede-tent-im* (arch., Cic.) « en marchant avec précaution, lentement » est probablement issu de *pede tentō* « le pied étant retenu »¹⁰ avec ajout du suffixe adverbial *-tim (-im)*, de même que *pede-press-im* de *pede pressō*.

⁹ Cf. *mors interim aderit, cui, uelis nolis, uacandum est* (Sén., *Breu.* 8, 5).

¹⁰ Le sentiment linguistique du sujet parlant et le rapprochement synchronique avec le verbe *temptāre* « essayer » (l'adverbe *pede-temp-tim* est déjà rapproché de *temptāre* par Caton : *Or. Frg.* 1, 23) pourraient avoir influencé la graphie en *-mpt-* (selon EM 493), alors que la graphie ancienne était *pedetentim*.

3. Grammaticalisation

3.1. Grammaticalisation sans lexicalisation

La grammaticalisation est un phénomène beaucoup plus général que la formation des « adverbess » ou leur évolution¹¹, mais il peut être particulièrement bien illustré, par des exemples intéressants, dans le domaine des « adverbess », soit parce que ces « adverbess » se grammaticalisent pour former autre chose en aval, soit parce qu'ils sont issus d'une grammaticalisation en amont.

Le morphème *-tō* de l'impératif futur est issu de la grammaticalisation d'une particule de renforcement **tō / *tōd* tirée du thème **to-* de l'ana-cata-phorique, probablement figé à l'ablatif. Se soudant derrière la forme de l'impératif : *es, es-tō*, le morphème *-tō-* se trouve enchassé à la 2^{ème} pers. du pluriel : *es-tō-te*. Puisqu'un lexème autonome est devenu un morphème flexionnel du verbe, il y a grammaticalisation, un lexème libre devenant morphème, ce qui implique une baisse dans la hiérarchie des unités linguistiques et une perte d'autonomie. Mais il ne semble pas qu'il y ait lexicalisation, puisqu'on ne voit pas apparaître un nouveau lexème.

Le verbe modal uni-personnel *licet* « il est permis »¹² devient un morphème « adverbial » de premier terme de système concessif (tout comme la lexie française *il a beau* dans des phrases comme : *il a beau essayer de m'en empêcher, je ne me laisserai pas faire*), puis, en continuant son évolution, une véritable conjonction de subordination concessive, ce qui est un cas net de grammaticalisation.

Une grammaticalisation s'observe également dans la formation des lexèmes négatifs *non* < **ne oinom* ; *nihil* < **ne hīlum* ; *nēmō* < **ne hemō / homō*. La grammaticalisation porte sur le second élément et non sur l'ensemble. La dé-sémantisation touche seulement le second élément. La désémantisation de **oinom* est totale dans **ne oinom* ; celle de *hīlum* et celle de *hemō / homō* sont partielles dans **ne hīlum*, où l'on conserve le sème d'« entité inanimée », et *nēmō*, où l'on conserve le sème de « personne ». Pour ce qui est de l'ensemble du lexème, il y a incorporation du 2^{ème} élément dans la négation *ne*, puisque l'ensemble demeure un lexème négatif. Mais dans *nihil* et *nēmō*, il y a vraiment coalescence des deux éléments, puisque le mot résultant conserve la catégorie grammaticale du 2^{ème} élément et fonctionne comme un substantif, ayant la capacité de remplir certaines fonctions syntaxiques du substantif. Dans *nōn*, *nihil* et *nēmō*, la fusion

¹¹ Elle apparaît, par ex., dans la constitution du paradigme verbal en latin, lors de la formation du supin à partir d'un nom de procès en *-tu-* se figeant à l'accusatif directif ou au datif : *eō lūsum, difficile dictū*.

¹² Le verbe de modalité *licet* « il est permis » est lui-même issu, en amont, d'un autre processus de grammaticalisation par perte des valeurs concrètes, changement dans la nature de l'actant sujet, réduction des possibilités flexionnelles (cf. M. FRUYT, 2005-1 et 2005-2) à partir du verbe personnel *liceō* « être en vente, être disponible ».

formelle est complète : il n'y a plus de frontière de morphème interne, et on ne peut même plus y distinguer les unités morphologiques¹³.

Les adverbes axiologiques *bene* « bien » et *male* « mal, de mauvaise manière » peuvent connaître une grammaticalisation par réduction de leur sens lexical en devenant des morphèmes liés quantificateurs préfixés, l'un avec valeur de morphème d'intensification¹⁴ (modifiant un adjectif : *bene firmus* « bien solide, tout à fait solide », *bene s̄anus*, ou modifiant un adverbe : *bene māne* « de bon matin, très tôt le matin », *bene ante lūcem* « bien avant le jour, très tôt »), l'autre avec valeur de morphème négatif (*male-s̄anus* « malsain, non sain »). Il n'y a pas, dans ce cas, lexicalisation de *bene*, *male* : au contraire ils étaient des unités lexicales à part entière et sont réduits à des constituants de lexèmes.

3.2. Grammaticalisation et lexicalisation

La plupart du temps la grammaticalisation et la lexicalisation sont concomitantes.

L'adverbe *dum-taxat*, qui signifie « jusque là »¹⁵, résulte de l'agglutination de deux mots constituant une proposition subordonnée complète et signifiant « jusqu'à ce que cela touche »¹⁶. Il y a changement de statut et baisse dans la hiérarchie : on passe d'un syntagme verbal à un relateur à valeur terminative. Puisqu'il y a création d'une nouvelle unité lexicale, on peut parler de lexicalisation, faite à la fois par figement et par agglutination.

Age-dum ou *mane-dum* sont des formules d'exhortation, constituées d'un verbe à l'impératif suivi de la particule *dum* (jouant ici probablement le rôle d'un renforcement). Sortes d'interjections ou d'« adverbes » exclamatifs, ces lexèmes résultent d'une grammaticalisation, puisque la forme verbale est rétrogradée en constituant de lexème et que l'ensemble de la séquence n'est plus un verbe libre à l'impératif : il y a eu changement de fonction lors de l'agglutination, trans-catégorisation, dont la résultante est une entité linguistique non syntaxique, mais lexicale, alors que le point de départ était une entité syntaxique : on est passé de la syntaxe au lexique. On peut considérer que c'est là une diminution dans l'autonomie pour les segments *age-* et *mane-*. Par contre, si l'on se situe au niveau global de la séquence, il y a eu formation des nouvelles unités lexicales.

La soudure d'un syntagme verbal peut s'effectuer à partir d'une proposition suivie d'un subordonnant, comme pour les adverbes de

¹³ Pour la distinction entre morphème et élément morphologique : M. FRUYT entre autres (2005-1) et à paraître.

¹⁴ Le point de départ de cette évolution étant probablement la tournure avec le participe parfait passif du type : *bene perītus*.

¹⁵ Cf. *hoc recte dumtaxat* (Cic.) « c'est bien jusque là » ; *potestatem habere dumtaxat annuam* (Cic.) « avoir le pouvoir seulement un an ».

¹⁶ Le constituant *-taxat* représente un subjonctif archaïque en *-s-* du verbe *tangō* « toucher » sans infixé nasal. De telles formes ne se trouvent encore à l'état libre qu'à l'époque archaïque chez Plaute ou ses contemporains.

modalité : *forsitan* « peut-être » (+ subjonctif) < *fors sit an* (litt. « le hasard serait que ... ») et *haud sciō an, nesciō an* (+ subj.) « peut-être » (litt. « je ne sais pas si ... »). Dans certains exemples, on a encore l'impression d'être resté très proche du syntagme libre, dans d'autres la séquence *haud sciō an* s'est vraiment déjà soudée en un adverbe de modalité. La lexicalisation est achevée lorsque l'adverbe résultant n'est plus suivi d'une proposition interrogative indirecte, mais porte sur un syntagme nominal comme chez Apulée¹⁷. On peut donc dire qu'il y a là deux stades de grammaticalisation : le premier *in situ* quand la séquence est encore suivie d'un verbe au subjonctif et qu'il y a encore, en quelque sorte, homophonie avec le syntagme libre ; le second lorsque s'est produite une trans-catégorisation et un changement fonctionnel et que la séquence n'est plus suivie d'un verbe au subjonctif. Dans la formation de ces deux adverbes modaux, il y a à la fois agglutination, lexicalisation (entrée dans le lexique d'une nouvelle unité) et grammaticalisation (changement de statut pour chacun des éléments constitutifs et pour l'ensemble de la séquence ; perte d'autonomie pour chacun des éléments constitutifs)¹⁸.

Lorsqu'une séquence constituée d'un verbe modal et d'un infinitif se transforme en un adverbe d'énonciation dans *sciōre licet* > *sci-licet* « assurément », *uidēre licet* > *uide-licet*, il y a à la fois agglutination, lexicalisation (une nouvelle unité lexicale apparaît) et grammaticalisation (changement de niveau linguistique, trans-catégorisation ; diminution de l'autonomie dans la phrase : moins de possibilités syntaxiques et perte des possibilités de variations formelles). Certaines formes de verbes en incise dans la comédie (et la langue courante) comme ..., *amābō*, ... ou ..., *quaesō*, ... « je te prie » sont des formules de politesse : bien qu'il n'y ait pas ici agglutination, il y a lexicalisation et grammaticalisation.

4. La dé-grammaticalisation

On a fait l'hypothèse qu'il pouvait exister des évolutions en sens inverse de la grammaticalisation : un parcours vers le haut qu'on a appelé *dé-grammaticalisation*. Mais la dé-grammaticalisation est difficile à illustrer et elle apparaît plutôt comme une hypothèse de travail, qui reste abstraite.

¹⁷ Par ex. : *haud scio an aliter sentias* (Cic.) « peut-être es-tu d'un avis différent » litt. « je ne sais si tu es d'un avis différent » ; *si ab ineunte aeuo ad hoc aeuī haud sciam anne super omnis homines impenso labore diuque noctuque ... eam quaesissem* (Apulée, *Apol.* 5, 1) « ... si je l'ai recherchée (= l'éloquence) depuis mon plus jeune âge jusqu'à maintenant, peut-être plus que tous les autres hommes, avec un travail assidu jour et nuit ».

¹⁸ Dans un troisième stade de l'évolution linguistique, l'adverbe de modalité deviendra un adverbe d'approximation quantitative : *fortasse* et *forsitan* en latin tardif chez Égérie auront le sens de « à peu près, environ », pour modifier notamment des noms de nombre (cf. *il a peut-être 10 mètres* au sens de *il a environ 10 mètres*). Il s'agit d'une grammaticalisation par dé-sémantisation partielle : un lexème déjà grammatical devient encore plus grammatical.

Si on admet que les adverbes sont une catégorie plus grammaticalisée que les adjectifs, les substantifs ou les verbes parce qu'ils ne sont pas soumis à la flexion, dans cette hypothèse et selon le raisonnement habituel tenu par les linguistes, on devrait en déduire que, lorsqu'un adverbe devient adjectif, il y a dé-grammaticalisation. Mais il nous semble difficile de raisonner de cette manière. Prenons deux exemples : *nē-quam* et *māne*.

4.1. L'adverbe *nē-quam* devient adjectif

L'adverbe *nē-quam*, qui résulte de la soudure de la négation et de *quam*, est devenu adjectif parce qu'il était fréquemment employé dans la lexie *nēquam esse* en association avec le verbe « être », là où il fut interprété comme un attribut : Pl., *Trin.* 439 : *nequam illud uerbumst* « ce mot ne vaut rien ». La fonction d'attribut étant le plus souvent remplie par un adjectif en latin, on le réinterpréta comme un adjectif : disponible alors dans les autres positions syntaxiques remplies par des adjectifs, il put être employé comme épithète et on lui donna un comparatif *nēquior* et un superlatif *nēquissimus*¹⁹. On alla même - puisqu'il avait perdu sa fonction adverbiale première - jusqu'à bâtir sur lui un adverbe en *-iter*, ce qui est bien la preuve qu'il était senti comme rattaché à la deuxième classe des adjectifs²⁰.

Puisque dans ce cas, nous allons du non flexionnel au plus flexionnel (*nē-quam* n'acquiert pas totalement les possibilités flexionnelles d'un adjectif : il prend seulement les degrés de comparaison), d'après la conception théorique actuellement en usage de la grammaticalisation, il y a ici augmentation d'autonomie et donc le phénomène inverse de la grammaticalisation. Peut-on parler de *dé-grammaticalisation* ?

4.2. L'adverbe *māne* devient substantif

L'adverbe *māne* « au matin, le matin » (*hodie māne* « aujourd'hui au matin » ; *crās māne* « demain matin ») provient d'un ancien adjectif tombé en désuétude *mānus*, *-a*, *-um* ou plutôt de sa variante morphologique, thème en *i*, *mānis*, *-e* « bon ». L'adverbe *māne* est probablement un ancien locatif-ablatif Nt sg figé²¹, selon l'évolution morpho-sémantique attestée également en français dans fr. *de bon matin* au sens de « tôt le matin » et allemand *bei guter Zeit*. Lors de la formation de l'adverbe à partir de l'adjectif, on va du flexionnel au non flexionnel : il y a donc perte d'autonomie, selon les critères en usage pour la grammaticalisation. Donc, il y a dans ce cas

¹⁹ Cic., *Amer.* 39 : *ab hominibus nequam inductus* « poussé par des hommes scélérats » ; *Verr.* 2, 71 : *cohors nequissima* « une cohorte tout à fait vile ».

²⁰ Pl., *As.* 678 : *Numquam hercle facerem, genua nī tam nequiter fricares* « jamais je ne ferais cela si tu ne me caressais si mal les genoux ».

²¹ Et cette origine explique que l'adverbe soit graduable et qu'il puisse être intensifié par un autre adverbe : Cic., *Rep.* 1, 14 : *tam mane* « de si bonne heure » ; *Att.* 10, 16, 1 : *bene mane* « de bien bonne heure, de tout à fait bonne heure ».

figement et lexicalisation (une nouvelle unité lexicale apparaît), mais y a-t-il grammaticalisation ? Il nous semble que oui, parce que l'adverbe est un relateur (comme situatif temporel) : il y a eu perte de sens lexical²². Dans un second temps, cet adverbe fut réinterprété comme un substantif neutre sg. « le matin » soit à l'accusatif, soit à l'ablatif (avec un doublet *mānī*) et l'on a effectivement quelques emplois où il est employé comme substantif, soit derrière une préposition (Pl. *Am.* 253 : *a manī ad uesperum* ; Hor., *S.* 1, 3, 18 : *ad ipsum mane* « jusqu'au matin même »), soit déterminé par un adjectif (Col. 11, 1, 14 : *a primo mane* « dès le début de la matinée »). Il s'agit, en fait, d'un substantif défectif, embryonnaire, recréé à partir d'une seule forme. Mais puisqu'en allant de l'adverbe au substantif, on va du non flexionnel au flexionnel, peut-on parler de *dé-grammaticalisation* ?

4.3. La dé-grammaticalisation existe-t-elle ?

Il semble, en réalité, que, dans les deux cas précédents, il s'agisse plutôt de la normalisation et de la régularisation d'une forme isolée, hors système, à laquelle on fournit un paradigme pour l'insérer dans des conditions lexicales « normales ». Une forme atypique fut rendue plus « normale » et fut mieux insérée dans le lexique²³. Ces cas s'expliquent donc tout simplement par les méthodes lexicales habituelles, par la ré-analyse ponctuelle et l'alignement sur des structures productives, bref par une « normalisation ».

B. Pottier (1996) citait, au titre de la dé-grammaticalisation, le français *le haut de l'armoire*, où un adverbe local est devenu substantif : mais il nous semble qu'il s'agit là d'une simple substantivation. On a cité aussi le français *les -ismes* pour dénoter les mots savants terminés par *-ismes* ou bien l'allemand *-zig* pour dénoter les noms de nombre de dizaines terminés par *-zig* (*vierzig, fünfzig*, etc.), ou encore l'italien *-anta* pour les dizaines terminées par *-anta* (*quaranta, cinquanta*, etc.)²⁴ ; nous pourrions ajouter en anglais *-teen* de *teen-ager* (pour *thirteen, fourteen, fifteen*, etc.). Il s'agit, en réalité, à notre avis, non de dé-grammaticalisation, mais de troncations servant d'hyperonymes pour une pluralité de termes terminés par cette finale, la troncation n'ayant retenu de ces mots que la partie commune et spécifique.

Quels pourraient être, en latin, les phénomènes interprétables comme relevant de la dé-grammaticalisation ?

On pourrait songer à la décomposition, par laquelle en latin tardif, par exemple, le verbe *prodest* est ré-analysé en deux « mots » : *prode est*,

²² Il y a eu en outre perte des possibilités flexionnelles, mais cela est-il suffisant dans ce cas pour parler de grammaticalisation ?

²³ On pourrait dire qu'elle s'est rapprochée du « centre » du lexique. Dans ce cas, en effet, ce n'est pas l'image de la verticalité qui est la plus juste, mais celle d'un centre et de sa périphérie, avec des mouvements de « régularisation » orientés vers le centre du lexique.

²⁴ Ch. LEHMANN (2005) : all. *Das habe ich dir schon zig mal gesagt* (*vierzig, fünfzig*, etc.) ; it. *Lei ha già raggiunto gli anta* « she is already well over forty » (*quaranta, cinquanta*, etc.).

mais il s'agit plutôt d'une « dés-agglutination » qui résulte d'une ré-analyse. Pourraient également être des candidats éventuels les mots simples tirés de composés, tels *fragium* tiré du second élément de composé °-*frag-ium*, ou bien *fortūnium* tiré de la dé-préfixation de *in-* négatif dans *in-fortūn-ium*, ou encore *mūnis* tiré, de la même manière, du composé *bahuvrīhi* négatif *im-mūn-is*. Certaines tmèses artificielles (et qui ne sont donc pas des traces fossiles de mots anciennement séparés²⁵) pourraient également être considérées comme des ré-analyses et des renforcements d'une frontière de morphème, ainsi la séparation du morphème négatif *in-* par rapport à *salutatam* dans l'exemple suivant, alors que *in-* (issu de i.-e. **in-*) a toujours été un morphème lié situé à l'initiale de mot :

Hanc ego nunc ignaram huius quodcumque pericli

Inque salutatam linquo – nox et tua testis

Dextera –, quod nequeam lacrimas perferre parentis. (Virg. *En.* 9, 288)

« celle-ci [= ma mère] je la quitte ignorante à présent de tout ce qui est de ce péril et sans lui avoir fait mes adieux (la nuit et ta droite m'en soient témoins !), parce que je ne pourrais pas supporter les larmes de celle qui m'a mis au monde »

Les lexèmes délocutifs²⁶ relèvent-ils de la dé-grammaticalisation, puisqu'ils impliquent une montée dans la hiérarchie des unités linguistiques lorsque une forme de lexème en discours sert de base à la constitution d'un nouveau lexème ? Il nous semble que non.

On voit que les cas où pourrait se poser la question d'une dé-grammaticalisation sont peu nombreux et très ciblés. Ils ne constituent pas une tendance générale comme l'est la grammaticalisation. Ce sont simplement des ré-analyses, des troncations, des effets stylistiques, des types de formation des mots. De toute façon, même si le phénomène existait, il n'aurait pas la même ampleur que la grammaticalisation et ne serait pas de même nature qu'elle ; il n'aurait pas non plus la même fréquence et la même généralité. Il n'existe pas de procédé parfaitement symétrique de la grammaticalisation et occupant la même extension dans les langues. En outre, pour que le préfixe *dé-* dans fr. *dé-grammaticalisation* et le préfixe *de-* dans angl. *de-grammaticalisation* aient le sens attendu, il faudrait trouver des cas précis où un processus viendrait défaire ce que la grammaticalisation aurait fait : il s'agirait d'un procès semblable à la situation dénotée par le préverbe *dé-* à valeur d'inverseur dans le verbe français *dé-boutonner*, qui renvoie au procès inverse de *boutonner* et qui annule ce que *boutonner* a fait. Il conviendrait donc de trouver dans une langue un exemple concret où l'on soit passé d'abord de *a* à *b* par grammaticalisation, puis où l'on soit ensuite, dans la même langue, retourné au point de départ *a*, après transformation

²⁵ Comme *quī ...cumque* chez Lucrèce, *per...magnus* ou *per ...grātus* dans la correspondance de Cicéron (cf. M. FRUYT, 2005-3).

²⁶ Pour le phénomène de la délocutivité et son illustration en latin, cf. M. FRUYT (1996).

inverse de *b* en *a*. À première vue, s'il n'est pas exclu qu'on trouve de tels cas, ils sont rares et doivent apparaître dans des circonstances limitées.

A. Meillet n'a pas parlé de dé-grammaticalisation et il n'aurait, à notre avis, pas pu en parler parce qu'il avait d'autres outils opératoires.

5. Conclusion

L'image d'une échelle verticale, impliquée par les termes anglais *down-grading* et plus récemment *up-grading*, échelle qui, vers le bas, tendrait vers la grammaire et le grammatical, n'est pas toujours bien adaptée à l'objet à décrire. Pour les phénomènes intérieurs au lexique concernant la hiérarchisation des différentes catégories (adjectifs et adverbess dérivés d'adjectifs, etc.) et sous-catégories (conjonctions de coordination, subordination, etc.) grammaticales, il serait préférable de concevoir un centre et une périphérie, dans laquelle se trouverait la catégorie disparate des lexèmes invariables que sont les « adverbess ».

Si la dé-grammaticalisation paraît être une hypothèse de travail abstraite, difficile à définir et à illustrer et, de toute façon, peu attestée dans la langue, au contraire la grammaticalisation demeure un phénomène essentiel, bien représenté et assez général de l'évolution linguistique. La linguistique récente a tiré des développements fructueux de ce concept qu'A. Meillet avait créé en s'excusant de faire un néologisme et en mettant le substantif *grammaticalisation* et le verbe *se grammaticaliser* modestement et prudemment entre guillemets²⁷.

Mais il convient de relativiser la notion de grammaticalisation en la re-situant dans la pensée d'A. Meillet : elle n'est, en fait, pour lui que l'un des procédés de l'évolution linguistique (p. 131), à côté, entre autres, de l'analogie, qui « consiste à faire une forme sur le modèle d'une autre » (p.130) : « Toutes les formes régulières de la langue peuvent être qualifiées d'analogiques ; car elles sont faites sur des modèles existants et c'est en vertu du système grammatical de la langue qu'elles sont recréées, chaque fois qu'on en a besoin » (p. 130). A son tour, la notion d'analogie mériterait donc une définition plus précise que celle d'A. Meillet. Le terme d'*analogie*, à lui seul, comme celui de *grammaticalisation*, devrait amorcer un nouveau grand thème pour les prochains travaux linguistiques, dans le cadre plus

²⁷ A. MEILLET, p. 133 : « Tandis que l'analogie peut renouveler le détail des formes, mais laisse le plus souvent intact le plan d'ensemble du système existant, la « **grammaticalisation** » de certains mots crée des formes neuves, introduit des catégories qui n'avaient pas d'expression linguistique, transforme l'ensemble du système ». p. 169 : « par l'effet de la répétition qui en a atténué progressivement la valeur expressive et en a fait oublier la signification propre, l'élément qui figure à la jonction de deux phrases tend à devenir un simple outil grammatical : il se « **grammaticalise** » pour ainsi dire ». « L'exemple typique de ces « **grammaticalisations** » résultant de l'emploi de certains mots dans la phrase est bien connu des mots français adjoints aux phrases négatives, *pas*, *point*, *rien*, *personne*, *jamais* ... ».

général de la recherche actuelle des facteurs pertinents dans l'évolution linguistique.

Bibliographie

FISCHER O., NORDE. M., H. PERRIDON H. (éd.). 2004 : *Up and down the Cline : the Nature of Grammaticalization* (Typological Studies in Language 59), Amsterdam, Benjamins.

FRUYT M. 1990 : « La formation des mots par agglutination en latin », *BSL* 85, 173-209.

1996 : « La délocutivité : la notion et ses réalisations en latin » in A. BAMMESBERGER et F. HEBERLEIN F. (éd.) *Akten des VIII. internationalen Kolloquiums zur lateinischen Linguistik* (Eichstätt, 24-28 avril 1995), Heidelberg, Universitätsverlag, C. Winter, 487-499.

1998-1 : « La grammaticalisation en latin » in B. GARCÍA-HERNÁNDEZ (éd.) *Estudios de Lingüística Latina, Actas del IX Coloquio Internacional de Lingüística Latina* (Madrid, 14-18 avril 1997), Madrid, Ediciones clásicas, 877-890.

1998-2 : « Le renouvellement dans l'évolution linguistique: quelques faits latins » in B. BUREAU et Ch. NICOLAS (éd.) *Moussyllanea, Mélanges de linguistique et de littérature anciennes offerts à Claude Moussy*, Louvain-Paris, Peeters, 77-87.

1997-1998 : « Les frontières du lexique » in *Voces* vol. 8-9, (publié en 2000), actes du colloque « *Encuentro Internacional sobre Lexico Latino* » (Salamanque, 18-20 novembre 1999), Salamanca, Ediciones Universidad, 265-292.

2004-1 : « La corrélation en latin : définition et description » in P. DE CARVALHO et F. LAMBERT (éd.) *Structures parallèles et corrélatives en grec et en latin*, actes du colloque de Bordeaux III (26-27 septembre 2002), Publications de l'Univ. de Saint-Etienne, 17-44.

2004-2 : « La corrélation en latin : son rôle dans la subordination et l'endophore » in C. BODELOT (éd.) *Anaphore, cataphore et corrélation en latin*, actes du colloque du 7 janvier 2003 à Clermont-Ferrand II, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, Centre de Recherches sur les Civilisations antiques (CRCA), Collection *ERGA, Recherches sur l'Antiquité*, 29-53.

2005-1 : « Grammaticalisation and Latin » in M. FORTESCUE, E. SKAFTE JENSEN, J. E. MOGENSEN, L. SCHOESLER (éd.) *Historical Linguistics 2003, Selected Papers from the 16th International Conference on historical Linguistics* (Copenhague, 11-15 août 2003), Amsterdam, Benjamins, 131-139.

2005-2 : « Some Cases of Grammaticalisation in Latin : Subordinating Conjunctions, Concessivity and Modal Lexemes », *Classica et Mediaevalia*, vol. 55, 2004 (Aarhus, Danemark ; éd. Gerd

HAVERLING), actes de la section « langues anciennes » du colloque ICHL 16, (Copenhague, 11-15 août 2003), 301-321.

2005-3 : « La (dés)-intensification dans les adjectifs latins : les morphèmes de degré » in G. CALBOLI (éd.) *Papers on Grammar IX 1, Latina Lingua, Proceedings of the Twelfth International Colloquium on Latin Linguistics* (Bologne, 9-14 juin 2003), Rome, Herder Editrice, 231-243.

À paraître : « Pour une délimitation de la notion de ‘grammaticalisation’ : ses liens avec l’agglutination et la lexicalisation » in actes du 13^{ème} colloque international de Linguistique latine, (Bruxelles, 4-9 avril 2005) (éd. D. LONGRÉE, Facultés universitaires Saint-Louis).

FRUYT M. et ORLANDINI A. 2003 : « L’expression de la modalité et les verbes perfectoprésents en latin », *Revue belge de philologie et d’histoire* 81, fasc. 3 : Langues et littératures modernes, A. ROUSSEAU (éd.), 693-728.

GIACALONE-RAMAT A. et HOPPER P. 1998 : « Introduction » in A. GIACALONE-RAMAT et P. HOPPER (éd.) *The limits of grammaticalization*, Amsterdam, Benjamins (Typological Studies in Language 37), 1-11.

LEHMANN Ch. 1985 : « Grammaticalization : Synchronic Variation and Diachronic Change », *Lingua e stile* 20, 303-318.

1991 : « Grammaticalization and Related Changes in Contemporary German » in E. TRAUGOTT et B. HEINE (éd.) *Approaches to Grammaticalisation*, Amsterdam, Benjamins, 493-535.

2005 : « Theory and Method in Grammaticalization » in DIEWALD GABRIELE (éd.) *Grammatikalisierung*, Berlin, W. de Gruyter (Zeitschrift für Germanistische Linguistik, Themenheft).

LEUMANN-HOFMANN-SZANTYR, *Lateinische Grammatik* I, 1977 ; II, 1963, Munich, C.H.Beck’sche Verlagsbuchhandlung.

MEILLET A. 1912 : « L’évolution des formes grammaticales ». *Rivista di scienza*, vol. XII, n° XXVI, 6 (= *Lingu. hist. et lingu. gén.* 1921, 130-148).

1916 : « Le renouvellement des conjonctions » in *Annuaire de l’Ecole Pratique des Hautes Etudes* 1915-1916, section historique et philologique, Paris = *Lingu. hist. et lingu. gén.* 1921, 159-174.

1921 : *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion.

POTTIER B. 1996 : « La (dé)-grammaticalisation » in *Grammaticalisation et dégrammaticalisation*, Paris IV, PUPS.

RAMAT P. 2001 : « Degrammaticalization or recategorization ? » in Ch. SCHANER-WOLLES, J. RENNISON et F. NEUBARTH (éd.) *Naturally! Linguistic studies in honour of Wolfgang Ulrich Dressler presented on the occasion of his 60th birthday*, Torino, Rosenberg & Sellier, 393-401.

- SCHOESLER L. 2001 : « Reanalysing Structure. The Modern French definite Article, its Predecessors and Development » in *Acta Linguistica Hafniensia*, 33, Copenhagen (The Linguistic Circle of Copenhagen).
- TRAUGOTT E. & HEINE B. 1991 : « Introduction » in E. TRAUGOTT et B. HEINE (éd.) *Approaches to Grammaticalisation*, Amsterdam, Benjamins, 1-14.

